

Déclaration liminaire CSE – SEP Pays de Savoie CFTD, le 30/09/25

Madame, Monsieur,

En tant que délégué syndical SEPPS CFTD et secrétaire adjoint départemental, je prends la parole aujourd'hui au nom de la majorité des représentants du personnel élus, pour porter la voix des salariés et rappeler le rôle essentiel du CSE.

Tout d'abord, je tiens à souligner que le CSE est une instance **au service des salariés, et non un relais de la direction**. Dans ce cadre, j'ai pris la décision, lors du dernier CSE, de retirer de ma liste une élue dont la proximité avec l'équipe de direction, en tant que membre du CODIR, n'était plus compatible avec un mandat de représentante indépendante. Cette décision repose sur des principes de cohérence et de transparence, et non sur un conflit personnel. Elle illustre l'importance de garantir que les représentants du personnel soient pleinement au service de leurs collègues.

Nous constatons également que la direction refuse actuellement d'ouvrir toute négociation sur les nombreux changements affectant l'organisation de travail sur le site de Sevrier, impactant directement les formateurs. Plusieurs points concrets restent à clarifier : - Les conditions de travail des formateurs doivent être adaptées. Ainsi chaque formateur doit disposer, entre autres, d'un poste individuel avec ordinateur et armoire.

- La mise en place d'un système fiable de suivi des heures (pointeuse ou équivalent) deviendrait nécessaire pour garantir le respect du droit du travail.

Par ailleurs, certains sujets abordés lors du précédent CSE sont **mal retranscrits ou absents des comptes rendus**, ce qui nuit à la transparence et à la crédibilité de l'instance : - Journées Portes Ouvertes (JPO) et obligations de service pour les enseignants agricoles de droit public.

- La prise en charge de classes non attribuées par certains enseignants.
- Les débats liés à un retraité encore présent, avec des réponses inappropriées de la direction.

Nous constatons également que, lors des réunions de pré-rentree, des citations religieuses sont régulièrement utilisées par la direction. Cette pratique peut être mal ressentie par certains enseignants, **qui exercent dans le cadre contractuel de l'État et dans le respect du principe de laïcité**. Si des valeurs telles que le travail en sérénité et la bienveillance sont mises en avant, elles doivent être **appliquées concrètement dans la gestion des équipes et du dialogue social**.

De plus, il est inacceptable que la direction envoie des **mails aux enseignants de droit public pendant les vacances scolaires**, concernant les emplois du temps ou d'autres sujets. Cette pratique **enfreint les textes réglementaires**, ne respecte pas le calendrier scolaire et le droit à la déconnexion des personnels. Elle crée une pression inutile et nuit au respect du temps de repos auquel chaque enseignant a droit.

Enfin, nous rappelons que le dialogue social doit rester constructif et serein, mais il doit aussi être **réellement au service des salariés**. La CFDT continuera de défendre les droits et intérêts des personnels, de manière responsable, indépendante et transparente, en veillant à ce que les décisions soient prises dans le respect du cadre légal et des engagements collectifs.

Cette déclaration sera jointe au compte rendu du CSE afin que l'ensemble des points soulevés soient dûment consignés et puissent être suivis dans le cadre des missions de l'instance.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration liminaire CSE – CFDT (Version orale condensée)

Madame, Monsieur,

En tant que délégué syndical CFDT et secrétaire adjoint départemental, je prends la parole au nom de la majorité des représentants du personnel élus, pour rappeler que le CSE est une instance **au service des salariés, et non un relais de la direction.**

Lors du dernier CSE, j'ai retiré de ma liste une élue proche du CODIR, afin de garantir **l'indépendance et la cohérence des représentants.** Cette décision n'est pas personnelle, mais nécessaire pour que le CSE puisse remplir correctement sa mission.

Nous constatons que la direction refuse pour l'instant toute négociation sur les changements de l'organisation de travail à Sevrier, impactant les formateurs. Plusieurs points concrets doivent être clarifiés : conditions de travail des formateurs (poste individuel avec ordinateur et armoire) et mise en place d'un suivi fiable des heures.

Par ailleurs, certains sujets abordés lors des précédents CSE sont **mal retranscrits ou absents des comptes rendus** : JPO et obligations de service des enseignants agricoles de droit public, remplacement sur des classes non attribuées, débats liés à un retraité encore présent...

Nous constatons également que des citations religieuses sont régulièrement utilisées lors des réunions de pré-rentree, ce qui peut mettre certains enseignants mal à l'aise, dans le cadre contractuel de l'État et du principe de laïcité.

Il est également **inacceptable que la direction envoie des mails aux enseignants de droit public pendant les vacances scolaires**, pour emploi du temps ou autres sujets. Cette pratique enfreint les textes réglementaires, ne respecte pas le calendrier scolaire et le droit à la déconnexion, créant une pression inutile sur les personnels.

La CFDT continuera à défendre les droits et intérêts des personnels de manière **responsable, indépendante et transparente.** Cette déclaration sera jointe au compte rendu du CSE pour que tous ces points puissent être suivis.

Je vous remercie.